

Jean-Marie Dubreuil

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) aide les personnes âgées de 60 ans ou plus, confrontées à des situations de perte d'autonomie, à domicile ou en établissement. En 2009, en Aquitaine, les Conseils généraux y ont consacré 298 millions d'euros. Depuis 2002, ces dépenses ont triplé dans la région.

Les dépenses d'APA vont continuer de croître avec l'augmentation inéluctable du nombre de personnes âgées. Le nombre de bénéficiaires, lié au degré de dépendance, augmente fortement à l'âge de 80 ans.

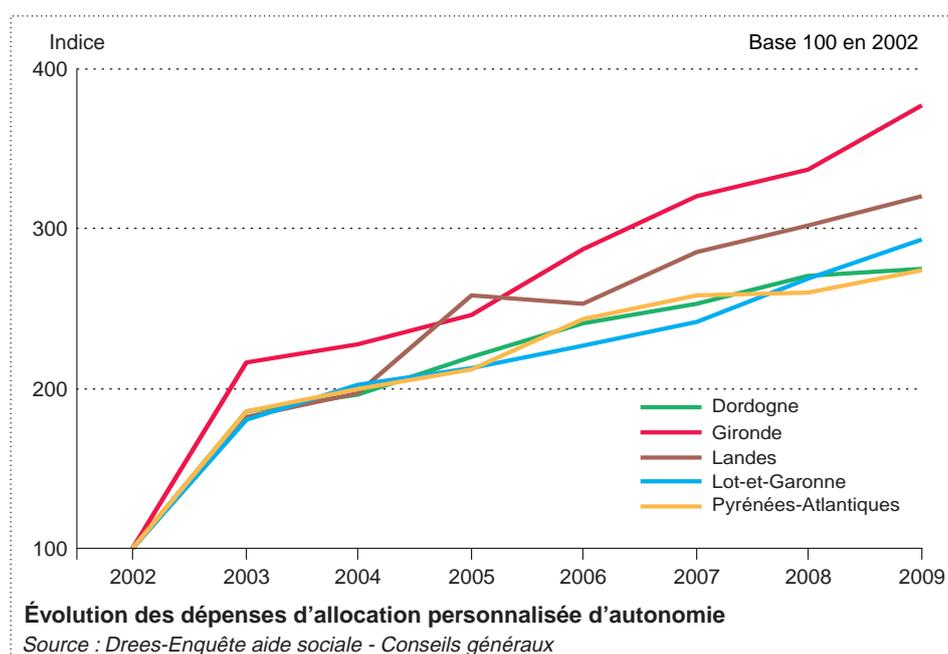
En 2040, le nombre de personnes dépassant 80 ans va doubler en Aquitaine. Cette évolution aura des répercussions sur les charges financières des départements pour la prise en charge de la dépendance, mais aussi sur les activités et l'emploi engendrés.

■ Les dépenses liées à l'APA en forte progression en Gironde

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA), gérée par les Conseils généraux, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002 (*voir encadré*). Depuis sa mise en place, les dépenses augmentent chaque année. En Aquitaine, les cinq Conseils généraux ont versé 298 millions d'euros au titre de l'APA en 2009, soit trois fois plus qu'en 2002.

La progression la plus forte s'observe en Gironde, tandis que la plus faible se situe dans les Pyrénées-Atlantiques et en Dordogne. Ces évolutions s'alignent sur celle de l'ensemble des Conseils généraux de la France entière.

Les dépenses liées à l'APA ont triplé en sept ans en Aquitaine



■ Les bénéficiaires de l'APA vivent en majorité à domicile

Six bénéficiaires de l'APA sur dix vivent à leur domicile en Aquitaine. Près des deux tiers d'entre eux sont modérément dépendants. Dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques, les bénéficiaires de l'APA sont relativement moins nombreux à domicile : respectivement 55 % et 58 %. L'APA à domicile est affectée essentiellement aux dépenses de recours à l'aide d'un professionnel. L'aide peut recouvrir plusieurs modalités : services prestataires, emploi direct d'un salarié, portage de repas, téléassistance... Les autres bénéficiaires de l'APA, quatre sur dix, résident dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées ou des maisons de retraite médicalisées. Leur autonomie est plus réduite et nécessite une aide plus attentive.

Dans la région, fin 2009, 70 000 personnes bénéficient de l'APA, soit un peu plus de 8 personnes sur 100 âgées de 60 ans ou plus. Le nombre de bénéficiaires augmentant avec l'âge et la très grande majorité appartenant au quatrième âge, 20 % des personnes de 75 ans ou plus perçoivent cette allocation. Des différences apparaissent selon les départements. En Dordogne, le recours à l'APA est plus fréquent que dans les Pyrénées-Atlantiques.

■ Le nombre de bénéficiaires va continuer de s'accroître

Le nombre de personnes âgées va augmenter fortement dans les prochaines années sous l'effet combiné de deux phénomènes. D'une part, l'espérance de vie progresse : depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les hommes gagnent en moyenne chaque année trois mois d'espérance de vie, les femmes deux mois chaque année sur les dix dernières années. D'autre part, les générations nombreuses du baby-boom vont progressivement atteindre les âges supérieurs et ainsi faire croître mécaniquement le nombre de personnes âgées.

L'âge moyen des Aquitains va passer de 41,7 ans en 2009 à 45,9 ans en 2040. Le nombre de personnes dépendantes devrait lui aussi s'accroître et avec lui, les dépenses d'aide sociale. L'APA concentre l'essentiel des dépenses d'aide sociale destinées à la prise en charge de la dépendance des personnes âgées.

L'Aquitaine compte une proportion de personnes âgées d'au moins 60 ans plus importante que la moyenne nationale : 25,5 % contre 22,4 %. Cette situation se répercute sur le nombre de personnes dépendantes. À l'horizon 2040 (*voir encadré*) le nombre de personnes âgées et même très âgées progressera fortement. D'ici une trentaine d'années, la population âgée d'au moins 80 ans va plus que doubler en Aquitaine.

Le nombre d'Aquitains âgés d'au moins 80 ans doublera d'ici trente ans

	2009		2040	
	Nombre	%	Nombre	%
Dordogne	31 950	7,8	64 900	14,0
Gironde.	76 232	5,3	169 100	9,5
Landes	23 848	6,3	57 800	11,7
Lot-et-Garonne	24 388	7,4	47 700	12,7
Pyrénées-Atlantiques	43 289	6,6	89 200	11,7
Aquitaine	199 707	6,2	428 700	11,1

Évolution du nombre de personnes de 80 ans ou plus et part dans la population

Source : Insee - Estimations de population au 1^{er} janvier et Omphale

Or, c'est à partir de l'âge de 80 ans que les dépenses d'allocation de perte d'autonomie représentent un niveau plus élevé. Environ la moitié des dépenses totales de la région concerne des personnes de 85 ans ou plus. Par ailleurs, si le maintien à domicile de la personne dépendante n'est plus possible, les dépenses sont d'autant plus importantes. Cette dépendance engendre également un volume d'activités spécifiques dans le département et une décomposition selon les types de personnel et les types d'institution qu'il va falloir estimer.

L'allocation personnalisée d'autonomie

L'APA s'adresse aux personnes âgées de 60 ans ou plus résidant à domicile ou en établissement et confrontées à des situations de perte d'autonomie. C'est une allocation personnalisée répondant aux besoins particuliers de chaque bénéficiaire. Gérée par les départements, elle n'est pas soumise à condition de ressources, mais son calcul tient compte des revenus des bénéficiaires. Elle peut être versée soit directement à son bénéficiaire vivant à domicile ou hébergé en établissement soit directement à l'établissement.

La grille AGGIR (Autonomie gérontologie groupes iso-ressources) évalue les personnes âgées en six niveaux de perte d'autonomie : du GIR 1 pour les personnes les plus dépendantes au GIR 6 pour les personnes peu ou pas dépendantes.

Prise en charge de la dépendance des personnes âgées et conséquences sur l'emploi

L'Insee, en partenariat avec un Conseil général, se propose de mesurer pour chaque département l'évolution potentielle du nombre de personnes âgées dépendantes (notion différente d'allocataire APA effectif). Sous certaines hypothèses, il est aussi possible d'étudier les effets sur l'emploi des politiques publiques locales envisagées en matière de dépendance et sur les charges financières des départements.

Des indicateurs sociaux départementaux

Le groupe de travail indicateurs sociaux départementaux du Conseil national de l'information statistique (Cnis), mis en place en 2008, a permis de constituer et de mettre à disposition un noyau dur d'indicateurs pertinents.

Il offre une lecture partagée à tous les départements et facilite la compréhension des différents phénomènes en rapport avec les quatre principaux domaines de l'action sociale départementale : personnes âgées, enfance et jeunesse en danger, insertion, personnes en situation de handicap.

Projections de population

Ces projections de population se fondent sur le modèle Insee - Omphale 2010. Ce modèle est basé sur les populations départementales par sexe et âge au 1^{er} janvier 2007, issues du recensement de la population. Il applique, pour chaque sexe et âge, des quotients d'émigration entre zones de départ et zones d'arrivée, ainsi que des quotients de fécondité et de mortalité. Les divers quotients sont déterminés en ne prenant en compte que les tendances de fécondité, mortalité et de migrations départementales observées par le passé. Ces projections ne peuvent donc s'assimiler à des prévisions : les hypothèses retenues ne sont pas probabilisées.

Pour en savoir plus

Dossier action sociale départementale

www.insee.fr - Publications et services - Dossiers - Action sociale départementale

Projections de population par département

www.insee.fr - Publications et services - Dossiers - Projections de population

Aquitaine 2040 : vers les 4 millions d'habitants

Le 4 pages Insee Aquitaine n° 192-décembre 2010

(Version imprimable de : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=4&ref_id=17828)